Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 027-200065787-20261015-ARR_0080_2026-AI

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

5.5
ARR_0080_2026

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR VINCENT ROUSSEL EN QUALITÉ DE DIRECTEUR DU PÔLE DES POLITIQUES SOCIALES

La Présidente de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle ;

VU la délibération n°40-2026 du Conseil communautaire en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente de la Communauté de communes ;

VU l'arrêté de nomination de Monsieur Vincent ROUSSEL en qualité de Directeur du Pôle Politiques Sociales;

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Lætitia BOISAUBERT en qualité de Directrice Générale des Services de la Communauté de communes, à compter du 12 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement administratif de la Communauté de communes et de préciser les modalités d'exercice des délégations de signature accordées aux responsables des services communautaires ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser la délégation de signature accordée à Monsieur Vincent ROUSSEL, dans le cadre de ses fonctions de Directeur du Pôle Politiques Sociales;

ARRÊTE

Article 1 : le présent arrêté abroge l'arrêté n°0010-2026

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent ROUSSEL, directeur du Pôle Politiques Sociales, sous le contrôle et l'autorité du Président et de la Directrice Générale des Services pour :

En matière administrative :

- Les courriers de transmission non décisionnels, les lettres d'information et les courriers de réponse aux demandes de renseignements des administrations
- Les notes de services et tous documents nécessaires à l'organisation des services
- Le dépôt de plainte avec constitution de partie civile au nom de la communauté de communes
- La signature des constats automobiles et des attestations portant déclaration de sinistre ou de responsabilité
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents
- La légalisation des signatures prévue à l'article L. 2130-1 du Code général des collectivités

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 027-200065787-20261015-ARR_0080_2026-AI

territoriales

En matière financière :

•L'apposition d'un visa sur les bons de commande émis par les services sous sa direction

•La signature des bons de commande dans la limite d'un montant de 5 000 € HT émis par l'ensemble des services de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle

•Le visa des bons de commande d'un montant supérieur à 5 000 € HT avant leur transmission à l'autorité signataire émis par l'ensemble des services de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle

•La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement

•Les correspondances à portée non décisionnelles liées au domaine, les courriers de réponse aux demandes de renseignements, les courriers de contestation de factures

•Le règlement amiable des litiges pour un montant n'excédant pas 300 euros

Article 3 : La signature par Monsieur Vincent ROUSSEL des pièces et actes ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : « Pour la Présidente et par délégation, Vincent ROUSSEL, Directeur du Pôle Politiques Sociales », En outre les actes administratifs devront comporter dans les visas la mention du présent arrêté portant délégation de signature.

Article 4 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa publication et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à :

-Monsieur le comptable public pour sa parfaite information
-Le procureur près le tribunal judiciaire d'Evreux
-Monsieur Vincent ROUSSEL, titulaire de la présente délégation

Fait à Pont-Audemer, le 15 octobre 2026

La Présidente

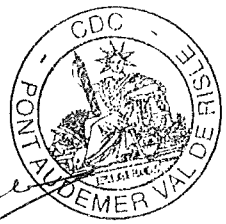

Carole DE ANDRES